



Ma priorité : L'éducation

Dans un contexte de baisse des effectifs scolaires et de renouvellement massif du corps enseignant du fait du départ à la retraite de la moitié des enseignants d'ici 2010, le Gouvernement de Lionel Jospin s'est contenté de développer une approche quantitative. En effet, depuis 1997, des moyens toujours plus considérables sont accordés à l'Éducation Nationale qui occupe le premier poste budgétaire (400 milliards de francs) , les Ministres multipliant les effets d'annonce et les déclarations d'autosatisfaction.

L'occasion est donc aujourd'hui historique de réorienter les efforts et les moyens en faveur d'un projet pour l'école. Force est de reconnaître, d'admettre la difficulté qu'il y a à réformer l'Éducation Nationale. Toute réforme devra se faire suivant une nouvelle démarche fondée sur l'expérimentation, le volontariat et l'incitation, une nouvelle démarche qui devra associer étroitement les personnels éducatifs, les parents et les élèves, mais également les élus locaux.

Il s'agit tout d'abord de :

- Dresser un état des lieux des forces et des faiblesses de notre système éducatif. Au-delà de cet audit, il s'agit également de développer une véritable politique d'évaluation permettant de mesurer les résultats quantitatifs et qualitatifs de chaque établissement, chaque équipe éducative.

- Éradiquer la violence scolaire.

La réponse éducative doit être privilégiée. Le principe de la tolérance zéro doit être rappelé et appliqué sans faiblesse. Tout manquement au respect du règlement intérieur doit être suivi sans tarder d'une sanction. Il faut également sortir des établissements scolaires des élèves qui en perturbent gravement le fonctionnement et ne surtout pas les y réintégrer à la rentrée suivante, comme c'est encore le cas. Pour ces élèves il est nécessaire de développer les classes relais à encadrement adulte très strict.

- Redonner confiance aux enseignants et conforter leur autorité. De nombreuses enquêtes rendent compte d'un malaise dans le corps enseignant. C'est pourquoi, il est essentiel de proposer aux enseignants une formation plus adaptée à la réalité de leur métier. Combien de jeunes stagiaires ne déplorent-ils pas régulièrement les cours trop théoriques développés dans les IUFM et qui semblent si éloignés de la pratique au quotidien de leur métier ? Il est aussi important de remettre à plat les critères d'affectation. En effet, il est étonnant de voir ainsi affecté chaque année dans des établissements sensibles de jeunes enseignants tout juste sortis des universités et de les exposer à des publics souvent difficiles.

L'affectation des enseignants devrait obéir à des critères précis comme la motivation, l'expérience, les compétences professionnelles.

Il faut remettre à plat un système de gestion archaïque et donner une part plus importante au mérite et à l'investissement personnels, s'agissant des inspections académiques, elles devraient être plus fréquentes et se produire par surprise. (car l'enseignant est prévenu deux semaines avant, au minimum) combien de professeurs ne sont pas inspectés durant des périodes souvent longues (10 ans généralement) ? .

Susciter de nouvelles vocations passent par une meilleure reconnaissance de celles et de ceux qui s'investissent pleinement dans leur mission. Il apparaît anormal de constater que deux enseignants aux compétences pédagogiques confirmées pour l'un, plus discutables pour l'autre auront la même progression de carrière. Par ailleurs, les chefs d'établissement devraient être consultés pour la constitution des équipes éducatives et donc le recrutement des enseignants et être également associés à la notation pédagogique de l'enseignant.

- Toute réforme de l'éducation Nationale doit se faire par l'introduction de nouveaux espaces de liberté dans le système actuel Il faut en effet permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de mener des expériences pédagogiques différentes de le faire, en maintenant le principe des programmes et des diplômes nationaux. Il s'agit de promouvoir, encourager, accompagner les initiatives locales en particulier dans les établissements situés en zone sensibles. Les établissements sont souvent le lieu d'innovations pédagogiques performantes.

-

Toute réforme doit associer tous les partenaires. Il faut impliquer les parents, tous les parents dès les premiers jours de la rentrée à toutes les étapes de la scolarité de l'enfant et notamment lors des paliers d'orientation. Il s'agit d'éviter à des jeunes encore trop nombreux la spirale dévalorisante de l'échec scolaire qui risque de les exposer à l'absentéisme et même des comportements violents. Aussi, il est essentiel de diversifier les parcours et les rythmes. L'école doit offrir à chacun le parcours le plus individualisé possible. Ouvrir les filières de l'apprentissage dès 14 ans pour les jeunes qui le souhaitent permettrait à certains d'éviter de s'installer dans l'échec scolaire et d'empêcher que de trop nombreux collègues ne deviennent des « parkings » de jeunes en grande difficulté. Il est temps d'en finir avec le concept de « collègue unique » En conséquence, il est donc important de renforcer les filières d'apprentissage au sein des lycées professionnels et de créer des liens plus étroits entre les entreprises et les établissements scolaires.

Enfin, une réflexion approfondie doit être engagée sur la réforme des rythmes scolaires.

Les rythmes scolaires sont jugés trop lourd pour les enfants, trop souvent décalés par rapport aux rythmes de la vie professionnelle des parents.

L'objectif est de rendre plus productif et épanouissant le temps passé par l'enfant à l'école. De l'avis des experts, des parents et des élèves, les rythmes scolaires doivent être modifiés. La concertation préalable dans chaque établissement est indispensable.

Force est de constater que le principal blocage à une réforme vient des réticences du corps enseignant.

C'est pourquoi, il semble opportun d'aborder la délicate question de l'annualisation des horaires des enseignants en couplant la question des acquis en matière de congés avec celle de la revalorisation de la grille de rémunération de la fonction enseignante.

Pour conclure, autorité, compétence doivent prévaloir dans toute initiative de réforme de l'Éducation nationale.

Roxane Decorte
Conseiller du
18^{ème} Arrondissement
Mars 2002